

## AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 6 septembre 2016, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 9 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande concerne la propriété située au 145, rue Lecavalier et a pour objet de statuer sur l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande concerne la propriété située au 3725, rue Joseph-Doutre et a pour objet de statuer sur l'installation d'une terrasse surélevée dont la distance par rapport à la limite latérale est à moins de 2 mètres.

La troisième demande concerne la propriété située au 325, rue Gratton et a pour objet de statuer sur la régularisation d'un empiètement dans les marges arrière et latérale suite à l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée.

La quatrième demande concerne la propriété située au 1470, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet de statuer sur l'aménagement d'une terrasse au deuxième étage ne respectant pas toutes les normes applicables.

La cinquième demande concerne la propriété du 1215, rue Montpellier et a pour objet de statuer sur la construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant une largeur inférieure au minimum requis et en empiétant dans la marge latérale.

La sixième demande concerne la propriété située au 3275, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet de statuer sur l'installation d'enseignes qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

La septième demande concerne la propriété située au 1190, rue Décarie et a pour objet de statuer sur la régularisation d'un empiètement dans les marges latérale et arrière d'une habitation multifamiliale.

La huitième demande concerne la propriété du 2301, rue Kenneth-Patrick et a pour objet de statuer sur la construction d'habitations unifamiliales contigües dont la localisation et la distance par rapport à ligne de propriété de l'escalier de secours ne respectent pas toutes les normes applicables.

La neuvième demande concerne la propriété située au 2045, rue Beaudet et a pour objet de statuer sur la régularisation d'un empiètement dans la marge avant suite à l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée.

Montréal, le 17 août 2016

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

## **PUBLIC NOTICE**

I give notice that on Tuesday, September 6, 2016, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 9 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 145, rue Lecavalier for the enlargement of a detached single-family dwelling of which the outdoor cladding does not respect all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 3725, rue Joseph-Doutre for the installation of an elevated terrace of which the distance with the lateral limit is less than 2 meters.

The third request concerns the property located at 325, rue Gratton for the regularization of an encroachment in the rear and lateral setbacks following the enlargement of this detached single-family dwelling.

The fourth request concerns the property located at 1470, boulevard de la Côte-Vertu for the laying-out of a terrace on the second floor without respecting all the applicable standards.

The fifth request concerns the property at 1215, rue Montpellier for the construction of a detached single-family dwelling with a width inferior to the minimum required and an encroachment in the lateral setback.

The sixth request concerns the property located at 3275, boulevard de la Côte-Vertu for the installation of signs without respecting all the applicable standards.

The seventh request concerns the property located at 1190, rue Décarie for the regularization of an encroachment in the rear and lateral setbacks of a multi-family dwelling.

The eighth request concerns the property at 2301, rue Kenneth-Patrick for the construction of adjacent single-family dwellings of which the localization and the distance with the property line of the emergency stair do not respect all the applicable standards.

The ninth request concerns the property located at 2045, rue Beaudet for the regularization of an encroachment in the front setback following the enlargement of this detached single-family dwelling.

Montréal, August 17, 2016

Isabelle Bastien, lawyer  
Secretary of the Borough Council